

Commune de MANOM

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2013-DDT-SRECC-4 du
Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

.. 3 MAI 2013

Olivier du CRAY. INONDATIONS

PRESCRIPTION A.P. du 09 février 1998
ENQUETE PUBLIQUE du 01 février au 26 février 1999
APPROBATION A.P. du 28 octobre 1999

1ère MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 24 septembre 2007
ENQUETE PUBLIQUE du 06 janvier au 06 février 2009
APPROBATION A.P. du 20 avril 2009

2ème MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 07 juin 2012
MISE A DISPOSITION du 11 février au 11 mars 2013
APPROBATION A.P. du - 3 MAI 2013

ECHELLE 1/5000



LEGENDE

R ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE

O ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau inférieures à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

O1 ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

O2-O3 ZONES ORANGES NON URBANISEES TOUCHEES PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE
PRESCRIPTIONS SI OPERATION D'ENSEMBLE

153.70 Cote de crue centennale , crue de référence

--- Limite de zone

- - - Limite de secteur de hauteur d'eau

0 100 200 300m